



FORMULAIRE DE PAIEMENT DE FRAIS - DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Ce formulaire doit accompagner votre demande de résidence permanente dans certains programmes. Référez-vous au guide d'instruction pour savoir si vous pouvez utiliser ce formulaire de paiement. Veuillez vous référer à l'étape 3 de votre guide d'instruction pour les méthodes de paiements acceptées. **Les demandes soumises dont le paiement est erroné seront retournées.**

ÉTAPES À SUIVRE :

1. Calculez le frais à payer en vous référant au tableau de calcul ci-dessous.

Frais de traitement	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant à payer CAD \$
Demandeur principal	1	x 550 \$ pour les demandeurs des programmes suivants : Candidats des provinces, Catégorie de l'expérience canadienne, Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec, Catégorie des travailleurs qualifiés, et Catégorie des travailleurs de métiers spécialisés	
Demandeur principal	1	x 1050 \$ pour les demandeurs des programmes fédéraux et du Québec pour : les investisseurs, les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et « démarrage d'entreprise »	
Chaque membre de famille âgé de 22 ans ou plus		x 550 \$	
Chaque membre de famille âgé de moins de 22 ans qui est marié ou engagé dans une union de fait		x 550 \$	
Chaque membre de famille âgé de moins de 22 ans qui est célibataire et sans conjoint de fait		x 150 \$	
Paiement total			

- Payez par chèque certifié, traite bancaire ou mandat libellé à l'ordre du « Receveur général du Canada » ou par carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.
- Avec votre demande, veuillez inclure le formulaire de paiement et les documents requis selon la *Liste de contrôle des documents* pour la catégorie à laquelle vous présentez votre demande.
- Cochez la case appropriée pour indiquer la méthode de paiement choisie :
 Carte de crédit (complétez section A et B ci-bas) Chèque certifié, traite bancaire ou mandat (inclus et complétez la section A ci-bas)

OPTIONS DE MODE DE PAIEMENT

Il est **acceptable** de combiner plus d'un mode de paiement. Toutefois, le montant acquitté au moyen de chaque mode **DOIT** équivaloir exactement à l'un ou à plusieurs des montants à payer par personne dont le nom figure ci-dessus à l'étape 1.
 Par exemple : Il est **acceptable** de payer un montant de 550\$ par carte de crédit, soit les frais du demandeur principal, et deux montants de 150\$ par chèque certifié, soit les frais des deux personnes à charge, pour un total de 850\$. Toutefois, il n'est **pas** acceptable de payer 500\$ par carte de crédit et 350\$ par chèque certifié.

SECTION A

Nom du demandeur principal (prénom(s), nom de famille)	Nom du payeur (si celui-ci diffère du demandeur principal)
Adresse du payeur (si celui-ci diffère du demandeur principal)	

SECTION B - AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT

J'autorise le paiement de <input type="text"/> \$CAD au Receveur général du Canada sur ma carte de crédit pour les frais reliés à une demande de résidence permanente. Note : Le montant autorisé doit être égal à un frais par personne ou un multiple de frais par personne. Les autorisations pour d'autres montants sont inexactes.	(Veuillez indiquer le type de carte de crédit par un « X ») <input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> MASTERCARD <input type="checkbox"/> AMERICAN EXPRESS Numéro de la carte de crédit Date d'expiration de la carte Mois Année Code de sécurité/valeur de vérification de carte (CVV) Trois (3) ou quatre (4) chiffres qui se trouvent habituellement au recto ou verso de la carte.
Nom du détenteur de carte (en lettres moulées)	Note: Votre carte de crédit doit être valide pour une période de neuf (9) mois ou plus, lorsque vous soumettez votre demande. Dans le cas contraire, votre demande vous sera retournée.
Signature du détenteur de carte	Date (AAAA-MM-JJ) ►
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	Numéro d'autorisation ►